



**VIDE GRENIER DU DIMANCHE 8 JUIN 2025 ESPACE BORIS VIAN
FICHE DE RÉSERVATION D'EMPLACEMENT**

Nom : Prénom :

Adresse Postale :

.....
Adresse mail :

Téléphone : Immatriculation du véhicule :

Carte d'identité N° : Délivrée le : par :

SOUHAITE OBTENIR EMBLACEMENT (S) de 4 MÈTRES LINÉAIRES
AU PRIX DE 15 EUROS L'EMPLACEMENT

Règlement ci-joint : euros par chèque () ou espèces ().

**à envoyer à l'adresse postale ou à déposer tous les mardis du mois de mai
de 17 h à 19 h au local Atout Cœur, rue Frédéric Chopin.**

Joindre la copie de la pièce d'identité

Déclaration sur l'honneur.

Je, soussigné, déclare :

- ✓ qu'aucun des objets mis en vente lors du vide-greniers de La Salvetat st Gilles n'est d'origine douteuse. Je dégage de toute responsabilité l'association Atout Cœur Salvetat, celle-ci ayant fait le nécessaire pour la bonne tenue et l'honnêteté de cette manifestation.
- ✓ avoir reçu et lu un exemplaire du règlement, et m'engage à le respecter.
- ✓ ne pas participer à plus de deux manifestations de même nature au cours de l'année civile (art R321.9 du code pénal)

Fait à Le

(Mention manuscrite « lu et approuvé)

Signature.



ATOUT CŒUR SALVETAT

Mairie, Avenue des Pyrénées
31880 LA SALVETAT ST GILLES
06.98.60.64.51

Mail : atoutcoeursalvetat31@gmail.com

REGLEMENT DU VIDE GRENIER DU 8 juin 2025

1 L'association ATOUT CŒUR SALVETAT organise un vide grenier.

**LE DIMANCHE 8 juin 2025 de 9 Heures à 18 Heures autour de
l'espace Boris Vian à La Salvetat Saint Gilles**

L'installation des stands se fera le dimanche 8 juin 2025 entre 6h et 9h

- 2 Cette journée est ouverte aux **particuliers**. Les organisateurs se réservent le droit de refuser une réservation s'ils le jugent nécessaire à la bonne tenue de la manifestation.
- 3 Les organisateurs ne sont pas responsables des objets, œuvres, ou marchandises présentées. La vente doit se faire sous la responsabilité des exposants
- 4 La vente d'animaux et de produits alimentaires est interdite ainsi que de tous types d'armes, tous produits inflammables et produits illicites.
- 5 Les **particuliers** sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus, à condition qu'ils aient leur domicile ou leur résidence secondaire dans la commune ou l'intercommunalité. Les modalités d'application du présent alinéa sont fixées par décret en conseil d'Etat. Article 310-2 du code du commerce.
- 6 **Les réservations seront prises jusqu'au 31 Mai 2025**, dans la mesure des places disponibles, et sans obligations de la part des organisateurs.
- 7 Les organisateurs établiront un registre, conforme à la législation, sur lequel doivent figurer tous les renseignements demandés sur la fiche d'inscription.
- 8 **IMPORTANT : La réservation ne sera effective que lors de la réception par les organisateurs des pièces suivantes :**
 - ✓ la fiche d'inscription complétée,
 - ✓ la photocopie d'une pièce d'identité,
 - ✓ le paiement de votre participation.

Dossier à envoyer par courrier avec le règlement

ATOUT CŒUR SALVETAT

Mairie, avenue des Pyrénées

31880 LA SALVETAT ST GILLES

ou aux permanences tous les mardis du mois de mai de 17h à 19h au local
d'Atout-Coeur, rue Frédéric Chopin.

- 9 Il est rappelé qu'il faut respecter le code de la route pour stationner vos véhicules, pour cela vous pouvez utiliser les différents parkings de la commune. Parkings de la poste, de la salle de judo, des écoles, des hospitaliers... L'association Atout Cœur ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'incident ou d'accident.